



AIRBUS PROFITE DE LA CRISE POUR SIGNER UN ACCORD DANGEREUX ET ANTISOCIAL

L'accord groupe signé par la CFE-CGC, la CFTC et FO permet aux managers d'imposer à tous les salariés (même ceux en garde d'enfant ou de santé à risque) **10 JOURS DE REPOS FORCES** (congrés payés, RTT, ACT, récup, CET). Le délai de prévenance est d'un jour franc. L'accord prévoit aussi de limiter le plus possible le recours au chômage partiel et de ne l'indemniser qu'à 92% du net.

Avec les 10 jours de repos forcés étalés sur la période de confinement, le management pourra organiser des équipes tournantes pour s'éviter le recours au chômage partiel.

Pour le chômage partiel, l'accord sera en dessous des mesures prévues par la convention collective de la Métallurgie qui prévoit, pour les forfait-jours, une indemnisation du chômage partiel à 100% du net. L'accord prévoit que tous les salariés seront indemnisés à hauteur de 92% du net. En économisant 8% sur les forfait-jours, Airbus abonde de 8% pour autres. Ainsi Airbus ne participe pas d'un kopeck à l'indemnisation des salariés mensuels. Ce sont leurs collègues forfait-jours qui compenseront entièrement !

Cet accord signé par tous les syndicats représentatifs sauf la CGT permet, pour la première fois, l'application de mesures inférieures aux dispositions de la convention collective. Plus la direction en demande, plus certains syndicats l'accompagnent !

CET ACCORD EST INACCEPTABLE :

- Il est **DANGEREUX**. Cet accord s'inscrit dans la volonté de produire coûte que coûte alors que tous les experts recommandent le confinement le plus strict possible. Ne pas indemniser à 100% le chômage partiel, c'est mettre la pression sur les salariés pour qu'ils viennent travailler sur nos sites. Les risques psychosociaux pour les salariés sont bien réels dans cette période de crise, renforcés par l'attitude de la direction d'Airbus et cet accord.
- Il est **ANTISOCIAL** car tous les salariés vont perdre 10 jours de repos alors que le chômage partiel aurait évité ce non-sens économique et social. Et, contrairement à ce que font de grands groupes comparables, Airbus refuse d'indemniser à 100% le chômage partiel pourtant prévu par la Convention Collective.
- **LA CGT RÉCLAME LA MISE EN PLACE GÉNÉRALISÉE DU CHÔMAGE PARTIEL INDEMNISÉ À 100% POUR TOUS LES SALARIÉS** à l'exception de quelques activités essentielles et stratégiques et des salariés en télétravail. Nous voulons sauver des vies humaines.

Nous ne pouvons accepter cet accord !

**C'est l'engagement des salariés qui a permis de hisser Airbus au plus haut niveau.
Aujourd'hui, où est le juste retour alors que la situation sanitaire et sociale demande que
les entreprises fassent des efforts ?**

Retrouvez le texte intégral de l'accord sur le site CGT Airbus Group

<http://cgtairbusgroup.reference-syndicale.fr/>

Site internet de la CGT Airbus Defence & Space

<http://cgtastrium.reference-syndicale.fr/>

Contactez-nous

Elancourt : cgt_elt@airbus.com

Toulouse : cgt_tlse@airbus.com